



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chasse

Question écrite n° 68663

## Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la pratique de la chasse à courre en France. Ces pratiques, qui sont désormais interdites en Allemagne, en Belgique et en Grande-Bretagne, sont toujours autorisées en France. Aussi souhaite-t-il connaître sa position sur cette pratique.

## Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la pratique de la chasse à courre en France. La chasse, au-delà des débats qu'elle peut susciter, demeure un moyen de maîtrise des populations sauvages absolument essentiel pour l'équilibre écologique d'une immense majorité de milieux naturels. Il est ainsi prélevé plus de 440 000 sangliers chaque année et plus de 400 000 chevreuils, et ces quantités sont encore insuffisantes pour assurer un équilibre satisfaisant avec les activités agricoles et forestières et avec la préservation de nombreux milieux naturels. Pour sa part, la vénerie ne prélève qu'une très faible portion des plans de chasse attribués annuellement pour les grands gibiers (environ 3 % pour les cervidés, 0,20 % pour le chevreuil). Cette part est infinitésimale pour d'autres espèces, comme le renard, le lièvre et le lapin. La charte de la vénerie française et adoptée en 2004, rappelle les principes essentiels de ce mode de chasse, répond aux interrogations que se pose le grand public. En complément de la réglementation, elle vise à garantir une cohabitation paisible entre les veneurs et les autres usagers de la nature. Dans les travaux approfondis des trois dernières lois sur la chasse en 2000, 2003 et 2005, le parlement s'est longuement penché sur les modes de chasse. À aucun moment il n'a, jusqu'à présent, envisagé d'interdire la pratique de la chasse à courre dans notre pays.

## Données clés

**Auteur :** [M. Lionnel Luca](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68663

**Rubrique :** Chasse et pêche

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juin 2005, page 6360

**Réponse publiée le :** 13 septembre 2005, page 8548